

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2011

Membres présents: Mmes VIROULAUD, MOLLINE, ARSIGNY
MM. MINEUR, ROCHE, GIRON, TIRARD-BOIS, BARTAL, BARDE et BIOT

Absents : MM. CHRISTOFLOUR, SANDEAU, et Mmes DUCHESNE , CHARLESWORTH, DE LA IGLESIA

Il est donné lecture du précédent compte rendu et le registre des délibérations est signé.

Délibération n°1 : Reprise de travail à 80% de droit pour une année renouvelable à compter du 1er juin 2011.

Madame le Maire indique que suite à la naissance de son enfant, Madame Catherine PIQUET, rédacteur principal, a émis le souhait d'une reprise de travail à 80% de droit, pour une année renouvelable par tacite reconduction pendant trois ans, à compter du 1er juin 2011.

Son temps hebdomadaire de travail sera donc réduit de la façon suivante : $(35 \times 80\%) + (2,50 \text{ h récupérées sous forme de RTT})$ soit 28h + (2,50 h récupérées sous forme de RTT).

Le conseil municipal, après étude et en avoir délibéré, décide d'accepter la reprise de travail de Madame PIQUET à 80%, soit 28 heures hebdomadaires plus 2,50 heures récupérables en RTT, pour une année renouvelable pendant trois ans à compter du 1er juin 2011.

Délibération n°2 : Indemnité pour frais de déplacement versé à l'agent recenseur.

Madame le Maire indique que l'agent recenseur parcourt de nombreux kilomètres pour assurer sa mission : environ 150 kilomètres pour la tournée de reconnaissance et 45 kilomètres par jour pendant la remise et la collecte des documents. Elle propose de lui allouer une indemnité pour frais de déplacement et demande au conseil municipal d'en fixer le montant.

Le conseil municipal, après étude et en avoir délibéré, décide, compte tenu de l'étendue de la commune, d'allouer à Madame DOCHE Évelyne, agent recenseur, une indemnité de 500 € (cinq cents euros) pour frais de déplacement.

Délibération n°3 : Autorisation de signature de la convention relative à l'adhésion au pôle de retraite.

Madame le Maire indique que le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Dordogne a mis en place un nouveau service facultatif : le pôle retraite. Ce service a pour mission non seulement d'effectuer l'ensemble des démarches nécessaires tout au long de la carrière (affiliation, validation de service ...), mais aussi la préparation des dossiers de retraite des agents. Le coût de ce service est fixé à 0,10 % de la masse salariale. Le conseil municipal, après étude et en avoir délibéré, autorise Madame le Maire à signer la convention d'adhésion au pôle retraite mis en place par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Dordogne.

Délibération n°4 : Renouvellement convention fourrière Société Protectrice des Animaux

Madame le Maire indique que la SPA, dans son courrier du 23 février 2011, propose une nouvelle convention avec une augmentation du montant de la « subvention fourrière » de 0,05 € passant ainsi de 0,45 € à 0,50 € par habitant. Le conseil municipal, après étude et en avoir délibéré, décide d'accepter ladite augmentation de 0,05 €, autorise Mme le Maire à signer la nouvelle convention.

Délibération n°5 : Accord définitif pour l'aliénation du chemin rural reliant Monmoreau à Marougne

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que lors de la séance du 21 septembre 2010, il avait été donné un accord de principe pour la vente du chemin rural reliant Monmoreau à Marougne à d'une part Madame RADIN Josiane et d'autre part Monsieur VILLEMAGNE Eric. L'enquête publique règlementaire a eu lieu du 16 au 30 mars 2011 inclus. Aucune observation pertinente n'ayant été inscrite, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable à cette aliénation. Le conseil municipal, après étude et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- donne son accord définitif à l'aliénation de portions du chemin rural reliant Monmoreau à Marougne
- * 1^{ère} portion au profit de Madame RADIN Josiane : chemin rural limitrophe des parcelles cadastrées section AV n° 70.69.51.258.259.271.272 et 301 pour une superficie de 9 ares 50
- * 2^{ème} portion au profit de Monsieur VILLEMAGNE Eric : chemin rural limitrophe des parcelles cadastrées section AV n° 29.72.71.74.73.82 et 83 pour une superficie de 9 ares 90
- Rappelle que le prix de vente a été fixé à 0,30 € le m²
- Rappelle que tous les frais relatifs à ces aliénations sont à la charge des acquéreurs (géomètre, notaire,...),
- Autorise le Maire à signer toutes pièces et actes se rapportant à ce dossier.

COMPTE RENDU DES DIVERSES REUNIONS

Conseil d'école :

A ce jour, l'école compte 116 élèves. Le maintien de la nouvelle classe a été demandé.

Fin janvier, les élèves de CM2 ont fait des évaluations ; Il en résulte que le niveau est très bon en math et moyen en français, la moyenne est au dessus de la nationale.

En projet :

- Amélioration des résultats scolaires
- Cours d'anglais 1h30 par semaine pour classe CM1 – CM2
- 6 sorties : contes, Brugnac / 6 séances de Canoë de 2 heures pour les élèves de CM1 et CM2
Le coût des sorties est de 800 euros, Monsieur LACOSTE, Directeur de l'école de Fougueyrolles, demande un soutien financier des mairies. Madame Le Maire propose 300 euros de participation à titre exceptionnel.
- Goudronnage de la cour pendant les grandes vacances ;
- Mme PERES informe Madame Le Maire que l'alarme n'est pas suffisamment audible. Madame Le Maire contacte les personnes concernées afin de refaire un test entre le 4 et 8 avril 2011.
- Mme Peres avait informé que les vélos dans le hall sont dangereux pour les enfants de la maternelle. Afin de résoudre ce problème, Madame Le Maire a acheté un garde vélo dont le prix est de 138.77 euros.
- Il doit y avoir 20% d'aliments bio dans les cantines. Madame Le Maire fait remarquer qu'il y a déjà des produits « BIO », elle a pris contact avec des fournisseurs. A partir du mois d'avril, la cantine sera approvisionnée en fruits et légumes Bio.
- Madame Le Maire donne lecture du courrier de l'Inspection Académique en date du 28 mars 2011, concernant des stages de mise à niveau pendant les vacances scolaires pour 3 heures par jour et maximum 6 enfants par groupe. Une demande de mise à disposition des locaux a été demandée. Le Conseil Municipal a accepté.

Syndicat mixte à la carte d'assainissement du Montravel et Bas montravel :

Vote du compte administratif 2010, vote du compte de gestion 2010, affectation du résultat, vote du budget primitif 2011,

Convention pour le piégeage des ragondins et demande de subvention au Conseil Général.

Participation 2011 de la Commune de Saint Méard de Gurçon à hauteur de 111.90 euros.

Le compte rendu est disponible en Mairie.

DIVERS :

Travaux : Madame le Maire informe que le logement dont Madame AMIANTI est locataire, a un problème d'humidité.

Elle propose l'installation d'une VMC pour un coût de 738 euros, ainsi que le remplacement de la baignoire contre une douche avec barre de maintien, cabine et mitigeur pour un coût de 1690 euros.

Communauté de Communes : Monsieur MINEUR, délégué voirie, informe que la campagne de débroussaillage des talus commencera en juin.

Tracteur : Monsieur BIOT propose d'acheter une fourgonnette afin de transporter des outils d'un point à un autre. Un tracteur n'est pas forcément utile. Le coût de la fourgonnette est de 6600 euros, celui du tracteur est de 17 000 euros. L'idée de la fourgonnette est retenue. Monsieur Biot doit demander de nouveaux devis.

Fête Cantonale : Réunion de préparation le 4 avril à 20h30 à Saint Martin de Gurçon

Eco-manifestation : Invitation pour le samedi 2 avril 2011 à 14h30 à la journée d'information et d'échange.

Communauté de Communes : Le 21 mars, Madame Le Maire a reçu les plans de la carte Communale, une réunion aura lieu avec le Conseil Municipal pour les examiner avant que l'enquête publique soit ouverte.

Monsieur BARDE informe que depuis janvier 2011, les demandes de CU seront dotées d'une taxe fixée par la commune.

Monsieur LEON KOE SENG Ronny, ayant effectué un stage à la mairie, a fait parvenir un cv. Il cherche un travail saisonnier pendant les vacances scolaires.

Madame le Maire rappelle que l'Amicale des Sapeurs Pompiers organise un repas le 9 avril 2011.

PAROLES AUX CONSEILLERS :

Mme ARSIGNY informe qu'il y aura une manœuvre des pompiers à la salle des fêtes le 10 avril 2011, que des nouveaux recrutements de pompiers arrivent et que la caserne a reçu un nouveau véhicule neuf pour les interventions du 1^{er} secours.

Monsieur BIOT signale que le mur du cimetière s'écroule. Monsieur MINEUR confirme et conseille de couper l'arbre qui provoque ces désagréments.

Monsieur BARDE informe que les parcelles recevant des boues d'une station d'épuration, ne peuvent plus produire de denrées alimentaires. Il fait remarquer également que les routes sont en mauvais état.

La séance est levée à 23h00.